Affiché le

ID: 035-213502537-20230227-2023_02_27_14-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL 27 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 27 février, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué par M. Jérôme BÉGASSE, Maire, s'est réuni salle des Halles, en séance publique.

19 présents: M. Jérôme BÉGASSE, M. Frédéric SALAÜN, Mme Cécile BREGEON, M. Yves LE ROUX, M. Vincent BONNISSEAU, M. Florent BASLÉ, Mme Pascale MACOURS, Mme Catherine LEBON, M. Pierre AVENET, M. Franck JOURDAN, M. Jean-Michel GUÉNIOT, Mme Florence STABLO, Mme Katell SEVIN-RENAULT, Mme Séverine BUFFERAND, Mme Fabienne MONTEMBAULT, M. Samuel TRAVERS, Mme Cécile MARCHAND, M. Sylvain NEVEU, Mme Leslie SALIOT formant la majorité des membres en exercice.

7 excusés :

Mme Jacqueline LE QUÉRÉ ayant donné pouvoir à Mme Catherine LEBON

M. William POMMIER ayant donné pouvoir à M. Jean Michel GUENIOT

M. Guillaume HUBERT ayant donné pouvoir à M. Jérôme BÉGASSE

Mme Laetitia COUR ayant donné pouvoir à Mme Pascale MACOURS

Mme Maëlle EVARD ayant donné pouvoir à Mme Florence STABLO

Mme Morgane JÉZÉGOU ayant donné pouvoir à Mme Cécile MARCHAND

M. Grégory FONTENEAU ayant donné pouvoir à M. Samuel TRAVERS

1 absente:

Mme Laura ESNAULT

Secrétaires de séance : M. Franck JOURDAN, M. Samuel TRAVERS

Date de convocation : le 21 février 2023 Nombre de conseillers en exercice : 27

2023_02_27_14 Nomenclature : 7.1.1 Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école privée - École Sainte Thérèse

Rapporteur: M. Frédéric SALAÜN

M. Frédéric SALAÜN, rapporteur, rappelle qu'il convient de déterminer la participation aux dépenses de fonctionnement de l'école Sainte Thérèse pour les élèves en élémentaire et maternelle par rapport au coût d'un élève de l'école publique conformément au contrat d'association qui lie la commune à l'école.

Total	123 609,64 €
Maternelle (67 élèves x 1 298,116 €)	86 973,78 €
Élémentaire (102 élèves x 359,175 €)	36 635,86 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- fixe comme proposé le montant des participations pour l'année 2023.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait conforme.

Le Maire : Jérôme BÉGASSE.

Vilanes

Mairie
B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier
Tél: 02 99 39 10 42 - Fax: 02 99 39 23 25 - Courriel: mairie@ville-staubinducormier.fr